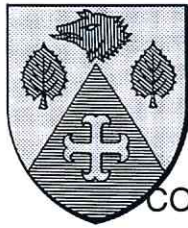


Code Postal : 63810



COMMUNE DE **TREMUILLE SAINT LOUP**

Téléphone : 04 73 22 21 31

Télécopie : 04 73 22 23 58

email : tremouillestloup@wanadoo.fr

**Compte rendu de la séance du 07 avril 2017**  
sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT (Maire)

**Présents** : Bruno EYZAT, Marie MONTEIL, Claude LAMART, Henry VERGNE, Andre AUBERT, Stephane LESTIEVENT

**Excusés** : Elodie SERTILLANGE, Yannick COSTE Guy BOYER par Marie MONTEIL, Christelle GRAVIÈRE par Bruno EYZAT

**Secrétaire de séance** : Marie MONTEIL

Madame Christine MARTIN arrive à 15 h.

## ORDRE DU JOUR :

### 001 - Vote du compte administratif complet 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude LAMART délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé                  | Fonctionnement      |                      | Investissement      |   | Ensemble            |                      |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---|---------------------|----------------------|
|                          | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent                                  | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés       |                     | 65 550.60            | 20 138.81           |   | 20 138.81           | 65 550.60            |
| Opérations de l'exercice | 99 283.92           | 126 566.16           | 25 185.75           | 26 567.68   | 124 469.67          | 153 133.84           |
| TOTAUX                   | 99 283.92           | 192 116.76           | 45 324.56           | 26 567.68   | 144 608.48          | 218 684.44           |
| Résultat de clôture      |                     | 92 832.84            | 18 756.88           |   |                     | 74 075.96            |
|                          |                     |                      |                     | Restes à réaliser                                     | 344.16              |                      |
|                          |                     |                      |                     | Besoin/excédent de financement Total                  |                     | 73 731.80            |
|                          |                     |                      |                     | Pour mémoire : virement à la section d'investissement |                     | 11 713.00            |

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

|           |  |
|-----------|--|
| 19 101.04 | au compte 1068 (recette d'investissement)          |
| 73 731.80 | au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) |

6. Ont signé au registre des délibérations : MONTEIL Marie, LAMART Claude, BOYER Guy, VERGNE Henri, AUBERT André, LESTIEVENT Stéphane.

### **002 - Vote Budget 2017**

**Madame Christine MARTIN arrive à 15 h et prend part au vote du budget**

Vu le rapport et l'annexe présenté,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau de l'article pour la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité des membres des suffrages exprimés,

- **D'adopter** le budget primitif 2017 voté par nature, par chapitre, avec reprise des résultats de l'exercice 2015, tel que présenté en annexe de la présente délibération, s'équilibre :

\* En section de fonctionnement à 200 000.00 €

\* En section d'investissement à 115 641.00 €

soit un budget total de trois cents quinze mille six cent quatorze euros (315 614.00 €).

### **004 - Demande de la Commune de La Tour d'Auvergne**

Le Conseil Municipal décide de ne pas se positionner dans l'immédiat et de prendre contact avec les autres communes concernées.

### **004 - Demandes de subvention**

#### **1- La Tour Karaté Gym**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 6 voix Contre 2 abstentions, décide ne pas accorder de subvention pour l'année 2017 à l'Association La Tour Karaté Gym.

#### **2 - Judo Club Bortois**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix Contre, décide ne pas accorder de subvention pour l'année 2017 au Judo Club du Plateau Bortois.

#### **3 - Association Française Sclérosés en plaques**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention, pour l'année 2017, 1 € par habitant soit (134 population municipale au 1er janvier 2017 x 1 €) 134 € l'Association Française des sclérosés en plaques.

#### **4 - Amicale des parents d'élèves de Lanobre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention d'un montant de 100.00 €. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget.

### **005 - Questions diverses**

#### **1 - Planning permanence du bureau de vote pour les élections présidentielles**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les horaires du bureau de vote pour les élections présidentielles sera ouvert à huit heures et clos à dix-neuf heures.

Il présente le planning pour chacun des élus.

## 2 - Remerciements de la commune d'Olloix

Mr le Maire donne lecture des courriers de la mairie d'Olloix pour la solidarité des communes.

Il précise, qu'en date du 15 mars 2017, l'assurance de la commune d'Olloix, a remis le chèque de 149 894.56 € correspondant à la totalité de ce qui été réclamé par le Fond de Garantie des Victimes d'Actes de Terrorisme et autres infractions.

Enfin, il informe l'assemblée que la commune de Trémouille Saint Loup est bien assurée pour ces dommages.

## 3 - Appartement à Louer

Monsieur le Maire donne lecture de la société DOM'AULIM, informant la commune de Trémouille Saint Loup que le logement n° 2 Type 4 situé au Bourg sera libre prochainement, surface habitable 63.63 m<sup>2</sup>, loyer 280.16 € mensuel charges en sus, dépôt de garantie 280.16 €. Pour plus de renseignements s'adresser à Agence Clermont Ferrand 04 73 15 31 70.

## 4 - Vandalismes sur la commune

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs vandalismes ont été commis sur la commune notamment détérioration d'une bouche à incendie et à la maison des associations.

Monsieur le Maire a déposé plainte auprès de la Gendarmerie.

## 5 - Déchetterie Bagnols

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les horaires de la déchetterie de Bagnols ont été modifiés comme suit : Mardi, Jeudi et Samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

## 6 - Droit de chasse pour les personnes extérieures à la commune

Madame Christine MARTIN interpelle le Maire concernant le droit de chasse payé par les personnes extérieures à la commune et utilisant la Maison des associations alors qu'elle a demandé la salle "Henri Boyer" pour le samedi 22 avril au soir.

Monsieur le Maire lui répond que la vieille des élection la salle ne peut être occupée afin de mettre en place le bureau de vote.

Madame Marie MONTEIL répond qu'il est très courant qu'un droit de chasse soit demandé par les sociétés de chasse.

**Le Maire,**  
**Bruno EYZAT**

